



IDOINE Informatique Sàrl

Informatique et comptabilité

Comptabilité débiteurs

- ❖ La mise en place des comptes débiteurs individuels, leur mise à jour courante et la création des nouveaux débiteurs.
- ❖ la réception de factures débitrices après établissement et contrôle par le mandant.
- ❖ la préparation et le codage (imputation) des factures.
- ❖ la comptabilisation dans la comptabilité auxiliaire Débiteurs des opérations liées aux factures.
- ❖ le contrôle de cette comptabilisation et son report en comptabilité générale. Il s'effectue selon les cas de manière détaillée ou collective.
- ❖ la préparation et la comptabilisation des paiements reçus des débiteurs par les divers moyens de paiements à disposition (banques avec ou sans DTA, CCP, comptant, ...) le contrôle de cette comptabilisation et son report en comptabilité générale. Il s'effectue selon les cas de manière détaillée ou collective.
- ❖ un listage mensuel des soldes débiteurs (factures ouvertes échues et non échues et historiques).
- ❖ un listage mensuel des factures échues pour établir les rappels et relevés de compte; l'établissement de rappels et relevés de comptes selon les indications du mandant. - Cependant leur expédition est de la compétence du mandant.
- ❖ la vérification annuelle que les soldes ouverts individuels et collectifs concordent.
- ❖ Le classement et la préparation des pièces comptables pour l'archivage, transfert chez le client pour l'archivage physique.